

*** COMPTE RENDU DE SEANCE ***

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 21 avril 2011, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'ouverture de la séance étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Nouredine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Marie-Jo BASSON, Catherine GUILLEN-AVEZ, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Catherine LAVAL, Patrice MANGEREST, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET, Eric FROMAIN, Marie-Claire FISCHER, Frédéric RODRIGUES.

ABSENTS :

Zeina KHAIR-LAFOND, Pascal MARION-BOURGEAT, Yolande LOBA, Claudia COLMARD.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Gilbert BERANGER à Willy PLAZZI, Gilbert VEYRON à Mireille ROUVIERE, Véronique SCHMITT à Evelyne FONTAINE, Issam OTHMAN à Riad CHERIF, Philippe NICOLINO à Marie-Jo BASSON, Françoise BOTTURA à Corinne DUBOS, Michèle PIBOULEU à Daniel GOUX, Gérard HEINZ à Nouredine MESBAHI, Christine MORALES à Adrien DRIOLI.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux quatre démissions intervenues en janvier et février, reste encore à pourvoir le siège laissé vacant par Monsieur Philippe Meunier : Madame Dalida Chenouna, appelée à siéger le 17 février, a en effet fait part de sa démission par courrier reçu le 6 avril. En vertu de l'article L 270 du code électoral, Madame le Maire a alors, ce même 6 avril, appelé à siéger Madame Claudia Colmard qui, à ce jour, n'a pas fait part de ses intentions.

Madame le Maire déclare donc installée en tant que conseillère municipale Madame Claudia Colmard, absente mais n'ayant pas émis de refus de siéger.

Adoption du procès-verbal de séance

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 23 mars 2011.

Communication n° 11.040 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de mars 2011)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de mars 2011.

= Arrivée de Madame Loba à 19 heures 10 =

Délibération n° 11.041 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Commission locale d'évaluation des transferts de charges entre les communes et la Communauté urbaine de Lyon - Remplacement suite à démission

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas procéder par vote à bulletin secret et DESIGNER Madame Catherine Laval pour occuper le siège laissé vacant par Monsieur Philippe Meunier au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges entre les communes et la Communauté urbaine de Lyon.

Délibération n° 11.042 : RESSOURCES HUMAINES : Transformations de postes suite à la C.A.P.L. du 7 avril 2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal, suite à la réunion des Commissions Administratives Paritaires Locales et après information du Comité Technique Paritaire, PRONONCE huit transformations de postes au titre de l'année 2011 (sept avec effet au 1^{er} mai et une au 1^{er} juin) ; DIT que la dépense sera imputée au chapitre 012 du budget 2011.

Délibération n° 11.043 : RESSOURCES HUMAINES : Dispositif « emplois saisonniers » - Année 2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tel que présenté le principe du recours à des emplois saisonniers sur l'année 2011 ; DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre globalisé 012 du budget 2011.

Délibération n° 11.044 : RESSOURCES HUMAINES : Prestations d'action sociale allouées au personnel - Barèmes 2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les prestations d'action sociale allouées au personnel, ADOPTE les barèmes pour l'année 2011 conformément au barème national légal ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 11.045 : AFFAIRES FINANCIERES : Subventions exceptionnelles 2011 - Complément

A l'unanimité, le Conseil Municipal COMPLETE l'attribution des subventions votées le 27 janvier 2011 en octroyant 2.000 € à l'association « Handi-Crampons » pour l'organisation d'un raid dans le sud Marocain avec des personnes porteuses de handicap (subvention exceptionnelle de fonctionnement imputée à l'article 6745).

Délibération n° 11.046 : INTERCOMMUNALITE : Modification des statuts du SIVOM de L'Accueil

A l'unanimité, suite à la décision du comité syndical du SIVOM de L'Accueil de ne plus assumer la gestion de la maison de retraite, le Conseil Municipal APPROUVE comme suit la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de L'Accueil :

« Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple L'ACCUEIL est compétent pour la gestion et le gros entretien du bâtiment situé montée du Château à Saint-Bonnet de Mûre. Il pourra, en conséquence, donner à bail ce bien à toute personne physique ou morale ».

« Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple L'ACCUEIL est compétent pour coordonner et mettre en œuvre avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale la politique sociale d'intérêt intercommunal sur le territoire syndical ».

« Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple L'ACCUEIL interviendra, à ce titre, le cas échéant avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale, avec les institutions publiques ou privées avec lesquelles il pourra conventionner ».

Délibération n° 11.047 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Installation d'un éclairage public en forêt de Feuilly (sente entre le tramway et l'allée des parcs) - Convention avec la Communauté urbaine de Lyon et l'O.N.F.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE le financement, la gestion et l'installation sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, d'un éclairage le long du cheminement piéton aménagé par la Communauté urbaine de Lyon sur son domaine, entre l'arrêt de tramway « Hauts de Feuilly » et l'allée des Parcs ; AUTORISE Madame le Maire à signer avec la Communauté urbaine de Lyon et l'Office National des Forêts la convention tripartite tel que présentée précisant le cadre juridique dans lequel sera installé et géré l'éclairage public, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Délibération n° 11.048 : SECURITE ET PREVENTION : Prévention de la délinquance des mineurs - Action « Résiste à ta violence » - Octroi d'une subvention exceptionnelle à la M.J.C. Jean Cocteau

A l'unanimité, le Conseil Municipal OCTROIE une subvention exceptionnelle de 490 € à la M.J.C. Jean Cocteau pour l'organisation de l'action « Résiste à ta violence » ; DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 11.049 : LOGEMENT : Lancement d'une opération d'accession à prix maîtrisés - Dispositif d'aides communales (îlot A lot 3 de la ZAC Berliet)

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE SON ACCORD pour la mise en place d'un dispositif d'accession à prix maîtrisés au sein de l'îlot A lot 3 de la ZAC Berliet (création de 20 logements à prix maîtrisés), ainsi que sur les aides envisagées (sous réserve de conditions d'accès, prime de 3.000 € pour les ménages de trois personnes et moins et de 4.000 € pour les ménages de quatre personnes et plus) ; AUTORISE Madame le Maire à signer les attestations d'attribution de subventions et tous documents y afférents ; DIT que la dépense, d'un montant de 70.000 € sera imputée à l'article 2042.

= Arrivée de Monsieur Nicolino à 19 heures 30 =

Délibération n° 11.050 : LOGEMENT : Octroi d'une subvention à l'Office « Porte des Alpes Habitat » pour l'opération en VEFA sise 30 rue Jules Verne

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'attribution d'une subvention à hauteur de 29.241 € à « Porte des Alpes Habitat » pour l'opération en VEFA sise 30 rue Jules Verne ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de participation financière et de réservation ainsi que tous documents y afférents ; DIT que les dépenses relatives à cette subvention seront imputées à l'article 2042.

Délibération n° 11.051 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination d'un prolongement de voie - Secteur de Mi-Plaine

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME l'ensemble de la voie qui a pour tenant le chemin de Genas et pour aboutissant la route de Grenoble : « *rue Monseigneur Ancel* ».

Délibération n° 11.052 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Organisation de la fête des voisins et de la fête de Bel Air par le collectif « Chemins Croisés » - Octroi d'une subvention exceptionnelle à la M.J.C. Jean Cocteau

A l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix Pour et 7 abstentions), le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1.000 € à la M.J.C. Jean Cocteau qui pilote le collectif « Chemins Croisés » pour l'organisation de la fête des voisins et de la fête de Bel Air ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 11.053 : AFFAIRES CULTURELLES : Réforme de la tarification du conservatoire de musique

A la majorité (33 voix Pour et 7 voix Contre, abstention : 0), le Conseil Municipal, en vue de mettre en place un système plus juste et plus lisible, ADOPTE la nouvelle tarification du conservatoire de musique selon les modalités présentées.

Délibération n° 11.054 : AFFAIRES CULTURELLES : Actions d'éducation artistique sur l'année 2011 - Demande de subvention auprès de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE de l'Etat une subvention d'un montant de 17.000 euros pour les actions d'éducation artistique sur l'année 2011 ; DIT que cette recette est prévue à l'article 74718.

Délibération n° 11.055 : AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Entente Sportive Bouliste de Saint-Priest

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 8.000 € à l'association « Entente Sportive Bouliste de Saint-Priest » afin de l'aider à surmonter des circonstances particulières et lui permettre d'assurer sa prochaine saison sportive ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 6745.

La séance est levée à vingt heures.

**Le Maire,
Martine DAVID**